

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° DEL\_2025\_07\_08**

Nombre de membres du Conseil municipal	
15	
-	
Conseillers municipaux en fonction	
15	
-	
Quorum	
8	
-	
Conseillers municipaux présents	
10	

**Séance du :** Vendredi 12 décembre 2025 - 19h30

**Sous la présidence de :** Monsieur Frédéric PERRIN, Maire-/-

**Présents :** Frédéric PERRIN, Maire - Corinne SCHLUUPP, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire - Jean-Marc MINOUX, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire - Pascal BARADEL, Conseiller Municipal délégué - Mélissa PERRIN, Conseillère Municipale - Audrey DIDIERJEAN, Conseillère Municipale - ROMAN Julien, Conseiller Municipal - Sylvie FISCHER RUBIELLA, Conseillère Municipale - MICLO Martial, Conseiller Municipal - Jean-Noël BIANCHI, Conseiller Municipal-/-

**Absents excusés et non représentés :** Christine MORO, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire - Marion CLAUDEPIERRE, Conseillère Municipale - Florent PETITDEMANGE, Conseiller Municipal -/

**Absent non excusé :** -/-

**Absents excusés qui ont donné procuration :** Pascal MAURER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire a donné procuration à Frédéric PERRIN, Maire - ~~a donné procuration à Pascal BARADEL, Conseiller Municipal Délégué~~ - Gabrielle MASSON, Conseillère Municipale a donné procuration à Corinne SCHLUUPP, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire-/-

**Date de convocation :** 08/12/2025

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc MINOUX, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire-/-

**Quorum :** 8 membres requis - 10 membres présents à l'ouverture de la séance-/-

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- FINANCES - EXERCICE 2026 - AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2025 - 2<sup>ème</sup> délibération suite observations du Préfet
- 3- FINANCES - FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CHALEUR
- 4- FINANCES - CONCESSIONS DE SOURCE FORESTIERES ET NON FORESTIERES - Tarifs 2026
- 5- FINANCES - REVISION DU MONTANT DU LOYER DE L'APPARTEMENT SIS 57 RUE DU 3<sup>ème</sup> SPAHIS ALGERIENS
- 6- FINANCES - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LE BONHOMME - ANNEE 2026
- 7- FINANCES - REVALORISATION DE LA SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG - ANNEE 2026
- 8- FINANCES - FIXATION DES TARIFS SECOURS SUR PISTE SAISON 2025-2026
- 9- FINANCES - FIXATION DU TARIF DE DENEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026
- 10- DENEIGEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LE GAEC CLAUDEPIERRE
- 11- DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - DEMANDE DE RETROCESSION DE LA VOIRIE MENANT DE LA VIEILLE ROUTE AU 2 et 3 VIEILLE ROUTE
- 12- DOMAINE PRIVE COMMUNAL - MODIFICATION DU BAIL PARCELLE 59 et 67 SECTION 17
- 13- DOMAINE PRIVE COMMUNAL - VENTE DE LA PARCELLE 200 EN SECTION 2 POUR PARTIE (57m<sup>2</sup>)
- 14- ELECTIONS - MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES POUR LES CANDIDATS
- 15- CHASSE - CESSION DU BAIL DE CHASSE 4401 A M. Claude FREYERMUTH SUITE DECES DE L'ADJUDICATAIRE Pierre MAURER
- 16- CHASSE - CESSION DU BAIL DE CHASSE 4401 et 4402 de M. Claude FREYERMUTH A L'ASSOCIATION DE CHASSE DU RAIN DE L'HORLOGE
- 17- CHASSE - AGREMENTS ET RADIATIONS DE NOUVEAUX PERMISSIONNAIRES/ASSOCIES LOTS 4401 ET 4402
- 18- CHASSE - AGREMENTS ET RADIATIONS DE NOUVEAUX ASSOCIES LOTS 4403 ET 4404
- 19- ECOLE - APPROBATION AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE L'ECOLE DE LE BONHOMME A L'ECOLE DE LAPOUTROIB - Modification du tarif du forfait « midi »
- 20- RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET (24<sup>ème</sup>/35<sup>ème</sup>)
- 21- RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS COMPLET (35<sup>ème</sup>/35<sup>ème</sup>)
- 22- RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT d'ALSACE MOSELLE
- 23- SDEA - AVIS SUR LA PROCEDURE D'OBTENTION DU STATUT d'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (APTB) ENGAGEE PAR LE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)
- 24- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS

Les frais de secours sur piste relèvent de la délibération en date du 15 novembre 2024 n°DEL\_2024\_08\_09

Après renseignements pris auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement pour le site du Lac Blanc, Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs de la saison 2024-2025 pour la saison 2025-2026 tels que suit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	45,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	180,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	300,00 €
Secours sur pistes - évacuation hors-pistes *	560,00 €
Secours en motoneige	65,00 €
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels ou selon convention
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

\*\*\*\*\*

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la délibération en date du 15 novembre 2024 n°DEL\_2024\_08\_09

Vu la proposition de tarifs proposée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc ;

Le Conseil Municipal, après délibérations et à **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

- **DECIDE** des tarifs applicables à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique du ski alpin et de fond. Ils restent identiques à l'hiver dernier, soit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	45,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	180,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	300,00 €
Secours sur pistes - évacuation hors-pistes *	560,00 €
Secours en motoneige	65,00 €
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels ou selon convention
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

\*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors-pistes (zone de montagne) situés dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace, etc.

- une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en mairie, dans les lieux où sont apposés les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques, à l'office de tourisme et au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc ;

- **RAPPELE** que seul le comptable public est habilité à mettre en recouvrement les sommes dues auprès des personnes secourues ou de leurs ayants-droits ;
- **ABROGE** la délibération en date du 15 novembre 2024 n°DEL\_2024\_08\_09 ;

- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à la présente décision et **mettre à jour** le document y relatant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 068-216800441-20251212-DEL\_2025\_07\_08-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Extrait transmis à la Préfecture de Colmar

Secrétaire de Séance  
Jean-Marc MINOUX

délibéré à : Le Bonhomme le 12 décembre 2025  
DCM certifiée exécutoire

Le Maire, Frédéric PERRIN



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 068-216800441-20251212-DEL\_2025\_07\_08-DE

**S<sup>2</sup>LO**